

Mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et travailleurs indépendants suite aux intempéries

Vous rencontrez des difficultés suite aux inondations d'ordre de paiement des cotisations, de déclaration des cotisations, ou encore de déclaration d'embauche.

① Vous devez vous faire connaître auprès de l'Urssaf pour éviter le déclenchement des procédures.

② Vous rencontrez des difficultés de paiement, constituez un dossier de demande de délais des cotisations personnelles pour les travailleurs indépendants, ouvrières et patronales pour les employeurs.

Les demandes doivent stipuler la mention « **délais de paiement exceptionnels inondation** » et être complétées par

- le numéro de siret ou le numéro de compte TI ou le numéro de compte Urssaf
- le montant de la dette et des propositions de modalités de remboursement (durée, étalement ...).

Renvoyer ou déposer le formulaire ci-joint :

- **au guichet unique**
- **par mail** : urssaf.var@urssaf.fr
- **par fax** : 04 94 41 86 53
- **par courrier**
Urssaf du Var
A l'attention de M. Federici
Rue Emile Ollivier
ZUP de la Rode BP 1132
83058 Toulon Cedex

**Un interlocuteur
privilegié
M. Federici
04 94 41 86 18**



Mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et travailleurs indépendants suite aux intempéries

**Formulaire à retourner à l'Urssaf du Var
ou à remettre au guichet unique
pour transmission à l'Urssaf**

Coordonnées de la structure

Nom de l'établissement :

N° de téléphone :

N° de portable :

N° de fax :

Adresse :

N° Urssaf :

N° TI :

N° de siret :

N° de l'expert

comptable :

Courriel :

Mon établissement rencontre des difficultés suite aux inondations et je souhaite en informer l'Urssaf pour éviter le déclenchement des procédures.

Mes difficultés sont d'ordre :

- De paiement des cotisations
- De déclarations d'embauches
- De déclaration des cotisations
- Autres

Je souhaite un RDV avec l'Urssaf

Je souhaite l'octroi de délais de paiement et je vous transmets le formulaire et les pièces pour la constitution du dossier

- le numéro de siret ou le numéro de compte TI ou le numéro de compte Urssaf,
- le montant de la dette et les propositions de modalités de remboursement (durée, étalement ...)

Renvoyer ou déposer le formulaire ci-joint :

- **au guichet unique**
- **par mail** : urssaf.var@urssaf.fr
- **par fax** : 04 94 41 86 53

- par courrier

Urssaf du Var
A l'attention de M. Federici
Rue Emile Ollivier
ZUP de la Rode BP 1132
83058 Toulon Cedex